

### **Interpellation au sujet de l'état et la dangerosité de la rue Van Wambeke**

J'ai été interpellée par plusieurs riverains de cette rue qui se plaignent, à juste titre faut-il le souligner, de son état désastreux et dangereux.

La voirie est composée de pavés déscellés, de plus, des dénivellations importantes apparaissent en de nombreux endroits, on peut même apercevoir quelques trous béants surprenant tant les piétons que les cyclistes et les voitures circulant à la vitesse réglementaire de maximum 30 kmh. Le carrefour Pastorale Van Wambeke est particulièrement dangereux et mériterait un aménagement sécurisé avec des oreilles de trottoir et des passages zébrés, aménagement que la commune de Molenbeek a d'ailleurs fait au carrefour de la rue de la Belle au Bois dormant située à deux pas. J'ai vu des photos dans le genre » âmes sensibles s'abstenir « du visage d'une malheureuse dame qui s'est étalée de tout son long sur ce parcours pour le moins chaotique. La configuration de cette rue en pente et à sens unique pour la première moitié incite en outre certains automobilistes à dépasser le 30 km à l'heure et dès lors ajoute un élément de risque supplémentaire.

Je voudrais savoir si le Collège a l'intention de remédier à cette situation.

Si oui, quand et comment.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Françoise Carlier

Conseillère communale

Groupe MR



Anderlecht, le 29 avril 2020.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

Madame F. CARLIER,  
Conseillère communale  
Rue de Neerpede, 326  
1070 Anderlecht.

Secrétariat communal

M. Vermeulen

☎ 02/558.09.64

✉ secretairecommunal@anderlecht.brussels

Madame la Conseillère communale,

Concerne : votre interpellation relative à l'état et la dangerosité de la rue Van Wambeke.

La rue Van Wambeke est partagée entre la commune d'Anderlecht et la commune de Molenbeek. Des discussions sont en cours avec la commune de Molenbeek pour répartir les travaux sur les rues qui sont partagées entre les deux communes. Une visite sur place a déjà eu lieu.

Des interventions des autres concessionnaires (eau, éclairage public, etc.) ne sont pas prévues pour le moment, car ces travaux de rénovation ont déjà eu lieu. Par conséquent, des travaux sur les trottoirs peuvent également être prévus.

Je reste bien sûr à votre écoute pour toute autre question relative à ce sujet.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, l'expression de nos meilleures salutations.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :  
L'Echevine des Travaux publics,

S. MULLER-HUBSCH.

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be